



Rapport d'activité 2018

Le Président
Pierre MARTINEZ



Préambule :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue est né le 26 décembre 2017, de la transformation du Pays Vidourle Camargue (date de création 25 novembre 2005).

En effet, la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 a eu pour effet d'abroger le support législatif des Pays. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 est venue corriger l'absence d'assise juridique.

Le PETR, un groupement volontaire de 4 communautés de communes membres du syndicat et 1 communauté de communes par convention, qui permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé sur lequel les acteurs locaux définissent un projet de développement global et prospectif, le Projet de territoire (en cours).

C'est à ce titre, qu'il porte les dispositifs européens FEADER - LEADER, FEDER - ATI et DLAL - FEAMP et depuis 2017 un contrat de ruralité. Le PETR est aussi un espace de mutualisation et de complémentarité (SIG, mission patrimoine, commission tourisme). Mais aussi et surtout, le PETR est un outil d'animation territoriale, favorisant les échanges d'expériences des collectivités et des acteurs économiques (Club des entrepreneurs, Réseau tourisme responsable...)

2018 est la première année d'existence du PETR, après 12 ans de fonctionnement du Pays Vidourle Camargue.

Partie I

Activités concernant le Syndicat Mixte et les missions PETR

A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat.

Le PETR est administré par un Comité Syndical qui peut s'appuyer sur un Bureau Syndical. En 2018, six Bureaux Syndicaux (14/02, 7/03, 16/04, 13/06, 25/09, 20/11) et 7 Comités Syndicaux ont été organisés (19/01, 12/02, 21/03, 4/04, 25/06, 15/10, 19/12). Ces réunions ont installé la structure dans un premier temps et permettent de tenir au courant l'exécutif du PETR de l'avancée de tous les dossiers portés et de prendre toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de la structure et au développement du territoire.

B) Mise en œuvre des partenariats et projets

→ Conventions signées en 2018

- Renouvellement de la convention avec l'ADT 30 pour la mise à disposition d'un agent d'animation et la réalisation de documents de promotion (voir rapport d'activité partie tourisme)
- Maintien de la convention SIG avec la CC Rhône Vistre Vidourle pour la maintenance du serveur, la mise à disposition des données, et avec les CC Terre de Camargue, Petite Camargue, Pays de Sommières pour l'accès au serveur et à l'assistance technique.
- Maintien de la convention avec la Communauté de Communes Piémont Cévenol pour l'accès au serveur SIG.
- Maintien de la convention avec les CCI de Nîmes et de Montpellier pour l'animation du Club des Entrepreneurs du PETR Vidourle Camargue.

- Convention de partenariat avec l'association Site Remarquable du Goût « Les prés et marais de la Tour Carbonnière » pour un soutien aux actions de promotion du territoire sur des salons.
- Convention avec l'association « Collectif des Garrigues » pour évaluer l'impact des investissements en matière environnementale du réseau des Eco-ambassadeurs.
- Signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Gard pour la mise en place de la médiation préalable obligatoire.

→ **Contrats mis en place en 2018**

- Mise en place d'un contrat territorial avec la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée. Validation en comité syndical de la signature du contrat.
- Validation en comité syndical de la signature Contrat de réciprocité avec la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et le PÉTR Garrigues et Costières
- Validation en comité syndical de la signature du Contrat Grand Site d'Occitanie

C) Bilan plan d'action mis en place en 2018

→ **Travaux sur la mise en place du PÉTR**

En 2017, sur interpellation du Préfet et du Président du Département du Gard, le Pays et les communautés de communes ont conduit une réflexion pour faire évoluer le Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Suite au vote des communautés de communes en faveur du projet de passage du Pays en PÉTR un arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2017 est venu consacrer la naissance de celui-ci.

Les premiers mois de 2018 ont été consacrés au démarrage du PÉTR avec l'élection du Président et des Vice-présidents, les délégations, la mise en place du Bureau Syndical, le règlement intérieur, le débat d'orientation budgétaire, l'approbation du compte administratif 2017, le vote du budget 2018, renouvellement des délégués à l'Assemblée des territoires de la Région Occitanie, entre autres.

La deuxième partie de l'année, outre la gestion courante des dossiers, fut consacrée à la mise en place du Conseil de Développement et au recrutement d'un cabinet d'étude pour l'élaboration du Projet de Territoire.

Un cabinet d'étude a été recruté. Sa première intervention s'est déroulée lors du comité syndical du 19 décembre 2018 avec une présentation de la stratégie, du plan d'actions et du calendrier.

Le Conseil de développement a été convié au comité syndical du 19/12/2018 pour se présenter et rencontrer les élus ainsi que le cabinet en charge du Projet de territoire.

Enfin, suite à un départ et un recrutement de personnel, il a été procédé à la réorganisation des services.

→ **Le personnel du PÉTR**

L'évolution ou de nouvelles missions du PÉTR ont modifié les attributions des agents et la contractualisation a contraint le PÉTR à embaucher un intérimaire pour assurer cette nouvelle mission jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Le départ de l'animatrice/gestionnaire FEAMP vers une autre carrière professionnelle a été l'occasion d'une réorganisation des services et des missions des agents. Le poste de catégorie B créé par délibération n°2018/06/316 est venu renforcer l'équipe.

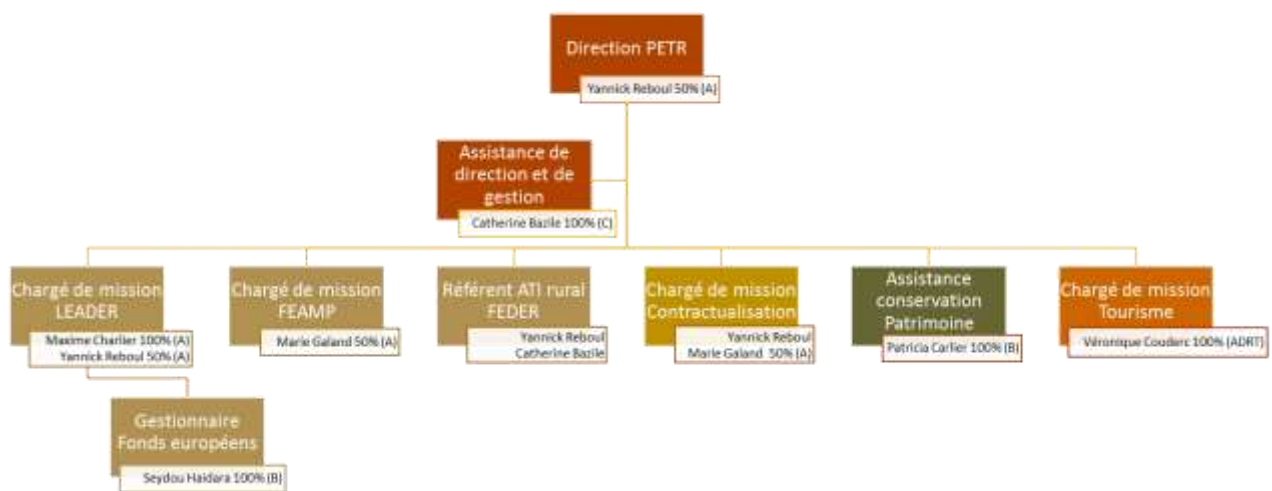
Les entretiens d'embauche se sont déroulés les 25/09 et 03/10 et ont retenus deux candidats pour les postes à pourvoir (1 remplacement, 1 création), avec une prise de fonction fin novembre.

Dans le cadre de conventions signées avec le CDG30, le service prévention des risques professionnels, l'agent ACFI du CDG 30, est venu faire une visite des locaux le 03/04/2018 et a rendu un rapport d'inspection visant à faire des préconisations. Le service handicap est également venu le 27/06/2018.

Le PETR est également présent sur les rencontres d'information organisées par le CDG (31/05, 19/06, 09/10, 27/11).

→ Réorganisation des services du PETR

Le nouvel organigramme se présente de la façon suivante :



→ Nouvelles relations avec les Communautés de communes

Le PETR, a toujours été un outil au service des communautés de communes. Pour affirmer cette volonté et conforter les liens, le Président, Pierre Martinez, a souhaité mettre en place des initiatives nouvelles.

La première fut de donner aux Vice-présidents les délégations suivantes :

1er Vice-président : M. Jean-Baptiste ESTEVE chargé des finances et de la commande publique,

2ème Vice-président : M. Jean-Paul FRANC chargé des savoir-faire et des traditions,

3ème Vice-président : M. Laurent PELISSIER chargé de la promotion et du développement touristique,

4ème Vice-président : M. Robert CRAUSTE chargé de la transition énergétique, du cadre de vie et de la biodiversité,

5ème Vice-président : Mme Véronique MARTIN chargée de la culture, du patrimoine et du mécénat,

6ème Vice-président : M. Jacky REY chargé du développement économique, de la promotion du territoire, du maintien et du développement de l'activité agricole,

7ème Vice-président : M. André BRUNDU chargé du projet de territoire et du Conseil de développement.

→ Présentation du PETR en conseil communautaire

Le Président Pierre Martinez a tenu à mieux faire connaître le PETR aux élus du territoire.

Il a proposé d'intervenir en communautés de communes pour une présentation du PETR aux élus communautaires. Cette présentation s'est déroulée à la CC Petite Camargue le 07/11/2018, à la CC Rhône Vistre Vidourle le 19/06/2018, à la CC Terre de Camargue le 02/07/2018, à la CC Pays de Sommières le 28/06/2018 et prochainement, le 29/01/2019 en CC Pays de Lunel

→ **Rencontres régulières des directeurs généraux des services des EPCI**

Dans le même objectif de renforcement des relations entre les communautés de communes et le PETR, les directeurs des structures se rencontrent régulièrement pour faire le point sur les dossiers en cours, échanger des informations (15/05, 11/07, 19/10, 14/12).

→ **Le Club des entrepreneurs**

Le club des entrepreneurs co-animé par le PETR Vidourle Camargue et les CCI de Nîmes et de l'Hérault, compte 36 entreprises adhérentes.

L'objectif du réseau est toujours de favoriser les échanges d'expériences entre chefs d'entreprises, de créer des courants d'affaires, de mener des actions communes. Le PETR a voulu faire des chefs d'entreprises des interlocuteurs privilégiés pour les projets concernant le territoire. Le Club se réunit régulièrement. Les rencontres se déroulent dans une entreprise du PETR qui présente son savoir-faire. Une thématique est ensuite débattue. Depuis maintenant quatre ans, afin de renforcer le lien entre les entreprises, des déjeuners sont également organisés.

Le montant des cotisations est fonction de la taille de l'entreprise et oscille entre 100 € et 400 €.

Une convention prévoit le versement par le PETR aux CCI de Nîmes et de l'Hérault du différentiel entre le montant perçu des cotisations et les dépenses engagées par le PETR (frais de restauration), avec un plancher de 2 000 € minimum.

Le Club est animé par un Comité de pilotage (CCI(s), PETR, entreprises) qui s'est réuni à deux reprises en 2018 (18/01, 19/06).

Les rencontres débats et visites de savoir-faire menées en 2018 sont les suivantes :

Rencontres club des entrepreneurs :

- 15 février : à Lunel, CCI de l'Hérault, « Loi de Finances 2018 : Quel impact pour nos entreprises ? »
- 9 avril : à Lunel, Général Optique, « La franchise, une manière très organisée de faire du commerce en réseau » et « Le commerce traditionnel a-t-il dit son dernier mot ? »
- 20 septembre : à Lunel, Intermarché « Les portes de la Mer », « Fonctionnement et évolution de la grande distribution »

Déjeuners du club des entrepreneurs :

- 27 juin : à Calvisson « Sawasdee »
- 25 octobre : à St Christol, Pôle oenotouristique, « Viavino »
- 13 décembre : à Beauvoisin « Les Aubades »

Projets réalisés en 2018 :

• A la demande des membres du club, un annuaire des entreprises du Club des Entrepreneurs du PETR Vidourle Camargue est réalisé. Il sera mis à jour chaque année.

• Un appel à candidature pour intégrer le futur Conseil de Développement du PETR a été lancé. Les entrepreneurs du Club y ont répondu favorablement. Ce sont 10 représentants qui se sont portés volontaires pour siéger au Conseil de développement.

→ La contractualisation

La mise en place de cette nouvelle mission du PETR a nécessité le recrutement d'une personne en intérim pour 2018 puis d'un agent contractuel. Elle gravite autour de 3 contrats : les contrats de ruralité et de réciprocité (Préfecture) et le contrat territorial régional (Occitanie).

Ce sont 21 réunions qui ont permis le suivi des dossiers et la mise en œuvre des contrats avec la préfecture (au total 11 : 05/03, 09/03, 14/03, 22/03, 04/04, 13/04, 31/05, 21/09, 12/10, 19/10, 18/12), ainsi qu'avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (au total 10 : 23/03, 04/04, 02/05, 15/05, 21/06, 05/07, 06/09, 04/10, 06/10, 11/10).

L'équipe du PETR a réalisé un guide des aides à destinations des élus du territoire. Ce répertoire rassemble les aides financières accessibles aux Collectivités territoriales (Département, Région, Etat, Fonds européens). Il sera réactualisé chaque année.

→ Le Contrat de ruralité

Le contrat de ruralité permet d'attirer des crédits des préfectures du Gard et de l'Hérault via le SGAR. Par ailleurs, le contrat de ruralité met en place un dialogue avec les autres collectivités territoriales comme les départements et la Région.

Pour rappel, le contrat cadre du contrat de ruralité du PETR Vidourle Camargue a été signé le 19 avril 2017.

Un comité technique sur le contrat 2018 s'est tenu le 9 mars et la maquette 2018 a été signée le 13 avril.

Des réunions de bilan 2018 et de préparation du contrat 2019 se sont tenues les 19 octobre et 18 décembre 2018.

Par ailleurs un document de recensement des projets communaux a été mis en place et envoyé à toutes les communes pour préparer le contrat 2019.

Les chiffres clés 2018- Contrat de Ruralité :

- 22 dossiers retenus sur la maquette 2018 pour environ 1,1 millions d'euros sollicités auprès de la préfecture du Gard et 1,5 millions sollicité dans l'Hérault sur les thématiques :
 - Accès aux services,
 - Bourgs-centres
 - Attractivité
 - Mobilités
 - Transition écologique et énergétique
 - Cohésion sociétale
 - Bâtiments scolaires
- Pour le Gard, 11 dossiers présentés en 2018 : 7 dossiers financés en DSIL (environ 180 000€), 3 dossiers financés en DETR (environ 175 000€) et 1 dossier financé en DSIL-thématique (environ 200 000€), soit **555 000€ pour 2018**.

→ Le contrat de réciprocité

Le contrat est toujours en cours de rédaction et se finalisera en 2019. En revanche, 5 réunions en préfecture ont lancés l'élaboration du contrat de réciprocité qui a permis, en plus de sa rédaction, de financer 4 dossiers en 2018 pour une enveloppe de **50 000€ environ** (2 études PEM/aire de covoiturage, 2 projets pour l'amélioration numérique du suivi généalogique des races Camargue).

→ Le Contrat territorial régional et promotion de la politique bourg-centre

Le PETER Vidourle Camargue et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ont travaillé en 2018 pour la mise en place d'un contrat voté par la Région Occitanie en commission permanente en décembre 2018 et par le comité syndical du PETER/le comité de pilotage du contrat en octobre.

L'animation PETER de la nouvelle politique Bourg-Centre de la Région a permis le dépôt 9 candidatures en cours (Beauvoisin, Boisseron, Calvisson, Codognan, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Saint-Christol, Vergèze) et 3 pré-candidatures en cours (Saint-Just, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi).

Il en résulte un dialogue et un suivi des projets et candidatures avec les communes du territoire.

A cette fin un recensement des projets communaux 2018 a été lancé courant décembre 2017 pour orienter au mieux les communes dans leur recherche de financements. Cette opération a été répétée en 2018 pour les dossiers 2019.

Les chiffres clés 2018- Contrat territorial régional :

La Région Occitanie a attribué sur les 19 dossiers déposés dans la maquette 2018 :

→ 1,6 millions d'euros (dont 30 000€ pour l'animation PETER/GAL Leader) sur les enjeux et objectifs suivants :

Enjeu 1 : Qualité du cadre de vie

Mesure 1.1.a : Mise en valeur des espaces publics

Mesure 1.1.b : Renforcement des Bourgs-Centres

Mesure 1.2.a : Garantir l'accessibilité des bâtiments publics

Mesure 1.2.b : Maintien et développement des services de proximité

Mesure 1.2.c : Développement des équipements sportifs et leurs annexes

Enjeu 2 : Mobilité

Mesure 2.1.a : Mise en place de pôles d'échange multimodaux, développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire

Enjeu 3 : Développement d'une économie attractive - Valoriser les ressources locales

Mesure 3.1.a : Rénovation et valorisation des patrimoines

Mesure 3.1.b : Création et développement d'aménagements touristiques

Enjeu 4 : Adaptation et atténuation du changement climatique

Mesure 4.1.a : Favoriser les éco-constructions ou éco-rénovations et les productions d'énergies de sources renouvelables

Enjeu 5 : Innovation et Attractivité

Mesure 5.1.a : Développement des itinérances et mobilités

Mesure 5.1.b : Développement d'une politique alimentaire locale et de l'utilisation des produits locaux dans la Restauration Hors Domicile

En conclusion, l'animation du PETER sur son territoire via la contractualisation, a permis en 2018 de faciliter l'accès au financement et le traitement des dossiers pour plus de 2,2 millions d'euros de l'Etat et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Une annexe des maquettes financières 2018 sera consolidée début d'année 2019.

Partie II

La mission patrimoine

Rappel du cadre : La mission est construite sur deux axes : Inventaire et stratégie de développement.

Axe I : Inventaire du patrimoine, poursuite et communication

- Correspondants patrimoine nommés sur la CC Pays de Lunel et mise à jour de l'inventaire.
- Avancement sur l'identification et nommage de la collection Jean-François de Congénies.
- Report de l'inventaire de Parignargues en 2019. Correspondant patrimoine à désigner.
- Traitement de l'inventaire en vue de mise en ligne, poursuite du travail. Travail de mise en ligne avec le Collectif des Garrigues. Établissement d'un modèle de fiche adapté à la mise en ligne. Travail sur le patrimoine public. Essai sur le fichier concernant le patrimoine remarquable. Rédaction de 150 fiches, sur les 1500 prévues. Poursuite en 2019.

Rayonnement de l'inventaire, expositions

- Exposition patrimoine 15 panneaux. Grandes figures du PETR conception documentaire et graphique en 2018. En 2019 : correction finale des panneaux.
- Exploitation de l'inventaire du patrimoine protestant.
- Exploitation du recensement du patrimoine taurin pour le chemin européen des huguenots. Fourniture documentaire pour la candidature UNESCO.
- Participation au colloque de Granville(14) organisé par l'EPCC la fabrique de patrimoine et la Ministère de la Culture. Invitation de la mission patrimoine du PETR. Présentation de la gestion de la valorisation du patrimoine immatériel sur le PETR. Participation à la rédaction des actes du colloque.
- Exposition de l'expo itinérante patrimoine protestant au temple de Lunel.
- Formation du réseau des « ambassadeurs du patrimoine » à la demande du Pôle tourisme du PETR. 18 janvier 2018 Thème : Les Grandes figures du PETR.

Axe II : La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

Montage de labels et développement touristique

- Réunion 29 mai « Spott Camargue », cohésion de développement. Chemins du patrimoine Gard/Bouches-du-Rhône. Musée Camarguais. Rapport d'objectifs sur la base de l'inventaire.
- Participation à la réalisation de la carte patrimoine du PETR avec le pôle touristique.
- Chemin des abbayes (projet départemental). Abbaye de Franquevaux. Création de textes historiques pour la réalisation de cinq panneaux touristiques répartis sur le hameau pour un parcours de découverte de l'abbaye. Partenariat SMCG/CCPC. Suivi du dossier.
- Calvisson/ Vergèze fiche boutis dépôt du boutis à l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel Français, procédure Unesco. Dossier suivi par la DRAC Occitanie (suivi M. Yvon Hamon, M. Mercier). Organisation des trois réunions plénières avec les boutisseurs français, Calvisson 16 mai, Caissargues 2 octobre, Marseille 4 décembre pour rédaction collégiale de la fiche, clôture rédactionnelle début 2019 pour dépôt de candidature au Ministère de la Culture au printemps 2019.

-Dossier bouvine/traditions taurines. Candidature au patrimoine Mondial de l'Unesco/DRAC Occitanie (suivi de candidature M. Yvon Hamon), rédaction de la candidature : Mme Marie Pilès. Dossier porté par le territoire (M. Vignal). La mission patrimoine intervient sur le volet culturel du dossier. Documentation sur l'historique de la pratique et l'aspect social des jeux taurins, pour une requalification de la dimension culturelle de la candidature non prise en compte dans les précédents dépôts.

--Maison Gaston Doumergue, valorisation. Suivi : M. Jacky Rey, maire, Mme Myriam Angevin, Adj. Cult /Corres. Pat. Renouvellement du label « Maison des Illustres » en 2018 pour 5 ans. Réception de la première phase de travaux, mise en sécurité en vue de l'ouverture au public. Suivi du montage de dossier de financement pour la seconde phase s'ouvrant en 2019, scénographie, conservation et documentation d'exploitation en vue de l'ouverture au public. Poursuite du suivi en 2019.

- Label Pays d'Art et d'Histoire. Management de projet. Questionnement sur une candidature possible du PETR. Montage d'un pré-dossier pour les services instructeurs de la DRAC qui ont validé la possibilité d'une candidature du PETR. Première réunion d'information organisée à Aigues-Mortes le 20 juin avec les représentants du territoire et les institutions culturelles concernées. Réception des représentants du PETR par le Pays Haut-Languedoc et vignobles, dernier Pays d'Art créé en Occitanie le 5 décembre. Poursuite de l'instruction de dossier en 2019.

- « Voies historiques européennes », le chemin des huguenots, projet raccordement Mialet-Aigues-Mortes .Valorisation du patrimoine protestant sur parcours doux.

Réunion organisée le 26 novembre avec les instances touristiques, culturelles et le CAUE au niveau du Département. Positionnement des potentiels patrimoniaux de la zone sud et validation des parcours doux. 2019 : Mise en place des parcours et signalétique.

Suivi de projets de conservation et valorisation dossiers en cours

-Eglise de Saint-Laurent d'Aigouze. M. Neel, Mme Lavergne

-Eglise Saint-Etienne du Cailar, M. Tena, Maire. M. Guyot, Corr. Pat.

-Temple méthodiste Codognan, rénovation, instruction du dossier. Réf Pasteur PUGLIA/ Association culturelle.

-Valorisation du site des 3 moulins Calvisson, association APROMICAV.

-Temple de Vauvert/CRMH DRAC dossier de réhabilitation, Mme Guyot/M. Patrice Sevrin.

-Temple de Beauvoisin/CRMH DRAC dossier de réhabilitation Mme Davenel, M. Soustelle,

-Temple de Cannes-et-Clairan, ancrage des Fondations. Fin de travaux. ref : S. Aubry, maire.

-Temple de Gallargues-le-Montueux (suivi en partenariat avec la CRMH DRAC)

-Collection Pierre Hénin. Objets d'art populaire et métiers traditionnel.

Etat des collections et recherches de dépôt. Partenariat avec le Pays Costières-Garrigue.

-Suivi de montage du projet pédagogique et centre d'interprétation sur l'histoire du territoire en lien avec L'histoire d'Aigues-Mortes. Projet porté par le CMN.

Mécénat 2018

-Réalisation du cadran solaire/ calendrier de l'église d'Uchaud. 100% de mécénat. Dossier Fondation du patrimoine. Réception de chantier et suivi de réception des fonds pour la commune.

-Montage du dossier pour recherche de plate-forme de défiscalisation. La FP ne peut pas porter le dossier s'agissant d'objets mobiliers culturels. Trois bateaux de l'Ordre de Malte. Les communes de St Christol et Aigues-Mortes intéressées par l'acquisition de trois bateaux, le « Singe » et « le Fantasque » de Suffren, commandeur de St Christol (suivi M. Sauvaire AC/CP) et la « Santa Anna », navire amiral de l'ordre de Malte, de 1522 qui mouilla en baie d'Aigues-Mortes. (Suivi M. Campos, Adj. Cult). Les trois bateaux font l'objet d'une demande au titre du mécénat. Montant 35000 euros. Portage associatif possible ou ligne de Mécénat PETR à l'étude.

Communication et rayonnement de la mission

Presse, télévision, travaux scientifiques nationaux, participation aux colloques, formation.

-Participation au colloque de Granville(14) organisé par l'EPCC la fabrique de patrimoine et la Ministère de la Culture. Invitation de la mission patrimoine du PETR. Présentation de la gestion de la valorisation du patrimoine immatériel sur le PETR. Participation à la rédaction des actes du colloque.

-Sortie prévue en 2019/2020 de l'ouvrage collectif de la collection DUO, le sel en baie d'Aigues-Mortes, 96 pages, édition du Ministère de la culture. Patricia Carlier, auteur principal. Un « évènementiel sortie » est prévu avec la DRAC au Musée Médard de Lunel, contributeur à l'ouvrage. En 2019, dernière étape de correction.

Conférences :

CCPC : Thème : « Le chemin d'Arles et ses monuments » pour les journées du patrimoine du 15 sept.2018.

Partie III

Rapport d'activité Mission Tourisme

Le PETR Vidourle Camargue et Gard Tourisme collaborent dans l'affirmation touristique des destinations gardoises notamment à travers l'animation territoriale, la structuration de l'offre, sa mise en marché et sa promotion, axes précisément définis dans le schéma départemental de l'économie, du tourisme et des loisirs voté par le Conseil Départemental du Gard en décembre 2017.

Une convention cadre lie les deux partenaires. Elle précise annuellement les actions qui seront accompagnées par l'agent de Gard Tourisme mis à disposition du PETR pour l'année en cours. La mission se décline en 2 objectifs :

- 1) Animation de la démarche stratégique
 - Préparer les travaux de la Commission Tourisme du PETR,
 - Constituer et animer des groupes de travail sur les thèmes liés au développement touristique, et fédérer autour du projet le réseau des partenaires touristiques locaux (Offices de Tourisme, Communautés de Communes, socioprofessionnels, partenaires institutionnels...)

- 2) Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions
 - Assurer le pilotage et la maîtrise d'œuvre des actions collectives portées par le PETR, dans les domaines de l'organisation et de la qualification de l'offre, et du marketing,
 - Assurer le suivi et la coordination des actions engagées par les différents partenaires, en cohérence avec les orientations de la stratégie tourisme du PETR et du schéma départemental tourisme-loisirs,
 - Apporter un appui technique et méthodologique aux partenaires locaux (montage de dossiers, recherche de financement, mise en œuvre des actions).

A) Animation de la démarche stratégique.

Le PETR Vidourle Camargue s'est doté d'un groupe tourisme. Ce comité regroupe deux représentants des communautés de Communes du territoire.

Sa mission est de suivre les actions à l'échelle du PETR et de veiller à leur cohérence avec les projets des différents partenaires pour plus de cohésion. Il a été réuni une première fois en septembre.

Le calendrier et le rythme de travail de cette commission restent à affirmer.

B) Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions Tourisme

1/ Accompagnement des réseaux d'acteurs dans le cadre de démarches de qualité

1-1 Appui à l'association Site Remarquable « Les prés et les marais de la Tour Carbonnière »

Le Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue est animé par une association locale dont le siège social est à St Laurent d'Aigouze. L'association a pour objectif la valorisation, par le biais du tourisme, de la culture et du patrimoine autour de la production de la viande AOP Taureau de Camargue dans le cadre d'un label national.

Elle compte en 2018 : 25 membres professionnels (producteurs, hébergeurs, restaurateurs, activités de loisirs) et 10 membres institutionnels.

Actions 2018 :

- Mobilisation à l'échelle locale
 - a. Animation du projet associatif de l'association
 - b. Participation au salon des Ambassadeurs du terroir à Vauvert (dimanche 8 avril),
 - c. Organisation du 1^{er} Salon des SRG de France en Camargue (27 et 28 octobre 2018). L'opération a réuni 15 Sites Remarquables du Goût de France, a accueilli plus de 1 000 visiteurs, a mobilisé le partenariat du Département et de Gard Tourisme. Budget global 19 000€ avec un soutien du département (5000 €), de leader (7000€) et des communautés de communes (1000 €).

- Mobilisation à l'échelle départementale : pour une solidarité inter territoires labélisés « Site Remarquable du Goût » afin de renforcer les réseaux locaux. Plusieurs actions communes réalisées en partenariat avec les autres Sites : l'oignon doux des Cévennes, l'huile d'olive de Nîmes et la Truffe d'Uzès et pont du Gard :
 - a. 9 février 2018 : création d'un repas de Gala en partenariat avec le restaurant d'application de l'école Vatel qui a réuni plus de 120 personnes. Objectif : communication sur la démarche et apprendre à travailler ensemble,
 - b. Réédition des flyers des réseaux dans le cadre d'une collection départementale,
 - c. Organisation d'Eductours pour permettre la rencontre et l'échange inter-réseaux (17 janvier sur le terroir de la Truffe ; 19 juin, en Cévennes).

- Mobilisation à l'échelle nationale
 - a. Participation à des actions de promotion sur les marchés extérieurs (13-15 Avril : salon des SRG au Riceys (10) ; 20-23 Septembre : Fête de la Gastronomie à Paris Bercy et à Méréville (91) ; 3-4 Novembre : Salon des SRG Bonnieux (84) ; 7-9 Décembre : Salon des SRG Billom (63))

La mission Tourisme accompagne l'association pour la gestion technique des dossiers et l'animation des temps forts de son programme d'actions.

1-2- Démarche les Ambassadeurs Eco Tourisme

Le PETR accompagne le réseau des acteurs engagés dans la démarche Eco Tourisme depuis 2013. Ces professionnels se rassemblent autour de chartes de qualité déclinées en Eco gestes pour les activités de loisirs et les hébergeurs.

La mission consiste à animer le réseau avec 2 objectifs :

- Renforcer les connaissances des ambassadeurs sur les des richesses du patrimoine et de l'environnement du territoire
- Favoriser la mise en réseau des acteurs

Le programme d'animation 2018 a proposé :

- la création d'un nouvel outil de mise en réseau : le classeur d'accueil des membres du réseau, fourniture d'un support de valorisation du territoire.
- la conception de 3 journées de découverte sans voiture pour inviter les visiteurs à parcourir le territoire de manière douce, création d'un support à insérer dans le classeur d'accueil.
- L'organisation de plusieurs journées découvertes (Janvier : les grandes figures du territoire, Aigues-Vives ; 15 février : la gestion de la chasse, le Cailar ; 17 mai, la biodiversité de la garrigue, Corconne)
- La création d'une page Facebook
- 20 mars : une rencontre des réseaux d'ambassadeurs à l'échelle départementale pour imaginer la mise en lumière des démarches.

Un constat en cette fin d'année : le réseau commence à s'essouffler. Les ateliers « découverte » suscitent moins d'intérêt et on enregistre une lassitude globale qui s'installe.

Un audit a été lancé sur l'automne en partenariat avec le collectif des Garrigues et la session Master de Biologie de l'université de Montpellier. L'objectif est de mesurer l'impact des activités touristiques sur l'environnement entre le secteur Garrigue et le secteur Camargue. Les résultats de cette enquête seront connus début 2019. Ils seront le support à un séminaire de remobilisation des acteurs (professionnels et office de tourisme) autour de la démarche éco-tourisme.

- 1-3 L'œnotourisme

Le développement de l'œnotourisme sur le territoire nécessite un partenariat important. Le projet reste tributaire de la disponibilité des acteurs (offices de tourisme, syndicats viticoles, ADT de l'Hérault). Impossible en 2018 de trouver un faisceau concordant pour avancer sur cette thématique.

La mission tourisme s'est contentée d'assurer une veille sur le sujet en participant aux ateliers proposés notamment par le réseau « Vignobles et Découvertes » de l'Hérault.

Le projet qui devait redémarrer cet automne avec la création d'itinéraires de découverte des terroirs, est reporté à janvier 2019.

- 1-4 Développement du label Accueil Vélo

Le territoire est traversé par de Grands Itinéraires de randonnée en vélo : la ViaRhôna et la Méditerranée à Vélo. Tout au long de ces axes, l'accueil des touristes à vélo se structure au sein d'un label national : le réseau Accueil Vélo.

Ce label national normalise les exigences de l'accueil de touristes à vélo selon des cahiers des charges déclinés par type de prestations (hébergement, restauration, site, office de tourisme ...)

Gard Tourisme est le référent national pour la labélisation des prestations sur le territoire. A ce titre, les offices de tourisme et les agents locaux ont pour mission d'animer le réseau des prestataires pour encourager le développement de la marque à l'échelle du territoire.

L'opération a débuté sur le PETR Vidourle Camargue à la fin de l'automne. Un premier hébergement a été labélisé à Aigues-Mortes (l'hôtel le Mas des Sables). C'est le premier établissement gardois à obtenir le label. L'objectif est de mailler le territoire pour proposer des étapes cohérentes lors de séjours itinérant à vélo.

2/ Actions de communication du territoire

- 2-1- Edition de la carte touristique du PETR

La nouvelle carte de découverte du territoire est sortie à l'été 2018. Elle a été imprimée à 20 000 exemplaires. Elle est distribuée par les offices de tourisme, les sites et les professionnels du territoire.

Le choix graphique est résolument « patrimoine ». Sur un fond de carte aquarellé, se dessinent les principaux monuments du PETR Vidourle Camargue. Invitation à la découverte, ils évoquent les multiples sites patrimoniaux ouverts au public. Châteaux, musées, centres d'interprétation sont ainsi mis en valeur sans être exhaustive. La conception graphique du document a été confiée à la société Zou mai.

- 2-2- Blog Famille Gard Tourisme

Gard Tourisme anime un blog proposant des témoignages d'expériences familiales vécues dans le Gard. La mission Tourisme du PETR fait remonter des articles sur les sites ou des prestations touristiques à l'échelle du territoire. 5 articles ont été postés au cours de l'année 2018 donnant des informations pratiques et sensibles sur les activités à vivre.

Articles 2018 (1 par trimestre) : la balade avec un âne en Garrigue ; la chasse au trésor en canoë sur le Vidourle, la Voie verte entre Gallician et la Tour Carbonnière, les ateliers découverte du Château de Sommières.

- 2-3 Projet expo Grandes figures du PETR

Le PETR Vidourle Camargue porte le projet d'une nouvelle exposition itinérante dans le même esprit que celle qui a été montée sur pour les 500 ans du protestantisme.

La thématique retenue pour ce nouveau support est : « les grandes figures du territoire ». Elle comptera 15 portraits d'hommes et de femmes qui, grâce à leur destins, à leur parcours, ont apportés leur concours ou sont les grands témoins de l'histoire du territoire.

La mission tourisme et la mission patrimoine travaillent de concert sur ce projet. Durant l'été, les chargées de mission ont collecté le contenu technique et iconographique des panneaux et les débuts des travaux de conception graphique ont été lancés au cours de l'automne.

L'exposition sera disponible pour animer les sites d'accueil du territoire ou être présentée à l'occasion de manifestations... Elle sera prêtée par le PETR aux collectivités locales pour transmettre la mémoire locale à l'échelle de la destination. Sortie prévue : 1^{er} trimestre 2019.

3/ Appui technique aux projets de développement tourisme des partenaires

La mission tourisme du PETR Vidourle Camargue apporte son appui technique aux partenaires du territoire. Elle peut ainsi venir en soutien de projets de développement dans le cadre de plan d'actions ou d'étude à la demande des partenaires locaux.

3-1 Soutien au développement des projets de valorisation de la randonnée

- Participation au comité de rédaction de la réédition du carto guide du Pays de Sommières et de la Communauté de Communes de Petite Camargue
- Formation et suivi du développement de l'appli de guidage vocal de la randonnée Mhikes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sommières en partenariat avec Gard Tourisme. L'appli de guidage vocal permet de proposer des circuits thématiques guidés pour les activités sportives rapides (type VTT ou Trail) ou circuits de découverte avec interprétation du patrimoine. En 2018, elle a été lancée de façon expérimentale sur des territoires volontaires. Seulement 4 territoires gardois sont concernés par ce nouveau dispositif.

4/ Coordination du dossier SPOTT Camargue

Le territoire a été lauréat d'un appel à projet national de Contrat de Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux. Le dossier est porté par les Agences de développement du tourisme du Gard, des Bouches du Rhône et de l'Hérault. Il est développé en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Camargue et le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.

La convention de partenariat entre Gard Tourisme et le PETR Vidourle Camargue prévoit la mise à disposition de 20% du temps de travail de l'agent pour la coordination du projet SPOTT.

L'animation du SPOTT repose sur 3 instances :

- Le comité de pilotage qui rassemble les élus de la destination. Son rôle : décide de la stratégie et qui suit la bonne conduite du projet. Dates des réunions : 13 février, Stes Maries de la Mer ; 16 novembre, Aigues-Mortes.
- Le comité de suivi : a pour but de permettre au projet d'avancer au quotidien. Il fait le lien entre les comités techniques et prépare les travaux du comité de pilotage. Environ 1 réunion par mois (soit les : 16 janvier, 1^{er} février, 6 mars, 24 avril, 28 juin, 10 septembre, 19 octobre, 9 novembre, 12 décembre)
- Les Comités techniques : sont au nombre de 5, rassemblent les représentants des filières et des professionnels de la destination. Ils sont appelés à faire de propositions afin de constituer un projet de développement partagé et concerté. Dates des comités :
 - a. Patrimoine naturel : 24 avril au Centre de découverte du Scamandre ; 13 juillet au Domaine de la Palissade
 - b. Patrimoine bâti : 29 mai au PNR de Camargue ; 11 juillet au PNR de Camargue
 - c. Filière Fluvio-maritime : 29 avril à Port Camargue ; 22 juin à la Communauté de communes Petite Camargue
 - d. Culture et Traditions : 24 mai au PNR Camargue
 - e. Agritourisme : 23 octobre au Centre de découverte du Scamandre ; 7 novembre au PNR de Camargue

Le rôle de la chargée de mission est de coordonner l'ensemble des maillons du dispositif et d'aider à préparer les travaux à chaque étape. Lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu à Aigues-Mortes, le comité de pilotage a validé un plan d'actions articulé autour de 3 axes :

- La structuration des déplacements doux à l'échelle de la destination
- Le développement d'itinéraires de découverte des patrimoines, du terroir et des savoir-faire
- Vivre et partager l'expérience en Camargue

5/ Formation

Participation aux journées de sensibilisation proposées par Gard Tourisme ou dans le cadre du Programme Régional de Formation

- 21 février : « le tourisme expérientiel » à Nîmes : journée d'information : c'est quoi le tourisme expérientiel ? Rouage, clientèle, benchmarking, retour d'expériences sur les territoires déjà engagés.
- 21 novembre, 3 et 17 décembre : « Montage de produits touristiques innovants ». Formation in situ et en ligne. Comment aborder l'innovation ? quels ressorts pour inventer de nouveaux services à l'échelle des destinations ? Expérimentation : Prototype d'une visite découverte du vignoble contée.

Partie IV

Les fonds européens structurels d'investissement (FESI)

Fin 2015, le PETR conventionnait dans le cadre de la mise en place des fonds européens 2014-2020, prévoyant la mise en œuvre des déclinaisons territoriales sous l'appellation d'Approche territoriale intégrée (ATI) pour le FEDER et du programme LEADER pour le FEADER. Une nouvelle candidature européenne s'est présentée au territoire : le DLAL FEAMP auquel le PETR a été lauréat.

A) Le programme européen LEADER 2014-2022

Dans un contexte où l'autorité de gestion - Région Occitanie a priorisé la finalisation de la mise en place du programme européen LEADER (phase d'instrumentalisation), le GAL Vidourle Camargue s'est concentré à accompagner les porteurs de projets sur la complétude et la programmation des dossiers.

L'année 2018 aura été marquée par l'évaluation à mi-parcours et la demande de dotation complémentaire.

1) Animation pour l'émergence des projets

Lors des comités de programmation, **16 dossiers ont été programmés au fil de l'eau en 2018** et le GAL a réalisé 57 rencontres/réunions avec des porteurs de projets potentiels et partenaires territoriaux.

RESULTAT SUR LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE FEADER EN 2018 :

- La programmation FEADER n+3 atteint **1 278 281€, soit 52,75% de l'enveloppe totale de 2 423 429 €** et plus de 65,48% en comptant les projets acceptés en opportunité après le comité de programmation du 12 décembre 2018.
- **21 dossiers ont été présentés et retenus en opportunités et 16 dossiers ont été complétés et programmés en 2018** (52 au total programmés).
- Le double quorum a été respecté à chaque séance = Bonne participation aux comités : organisation et animation de **3 Comités Techniques et 4 Comités de Programmation**.

La liste des dossiers est accessible auprès du GAL.

2) Appels à projets Fiche action 5 : « Patrimoines »

Le GAL Vidourle Camargue a lancé un appel à projets pour mieux sélectionner les nombreux dossiers qui touchaient la fiche action 5 Patrimoines. Cette fiche action était consommée à 100% avant la dotation complémentaire et pour assurer la programmation des meilleurs dossiers répondant à la stratégie, l'appel à projets est l'outil adapté.

L'appel à projets a été lancé le 3 mai 2018 pour une enveloppe fermée de **150 000 € FEADER** et se clôture le 31 janvier 2019.

Au 31 décembre 2018, 10 dossiers se sont positionnés pour plus de 250 000 € de FEADER sollicités.

3) Evaluation à mi-parcours et dotation complémentaire et évaluation à mi-parcours : une enveloppe complémentaire obtenue de 623 428 €, soit 2 423 429 € au total pour la période 2014-2020

L'évaluation à mi-parcours a permis de faire émerger des points d'amélioration et des moyens à mettre en œuvre sur la fin de programmation :

1. La complexité du programme et les délais de traitement

Ce point d'enjeu n'est pas inhérent au GAL mais au programme LEADER dans le contexte de la régionalisation. Avec la fin de l'instrumentation, les délais devraient s'améliorer. Une bonne coordination entre le GAL et l'autorité de gestion permettra d'atténuer en partie la question des délais. Le GAL s'attachera à développer encore plus les documents types mis en place pour les porteurs de projets afin de limiter la complexité du programme.

2. Le déséquilibre entre porteurs de projets publics et privés

Afin de faire remonter le nombre de projets privés le GAL a sensibilisé les communautés de communes membres du GAL afin qu'elles puissent cofinancer les projets des entreprises. Un comité technique en date du 29 mai 2018 a permis d'aboutir à un accord sur la mise en place d'un cofinancement dans chaque EPCI. Il permettra de mobiliser 250 000 € de FEADER sur la seconde de phase de la programmation à destination des entreprises.

Cet accord bénéficiera aux fiches actions du dispositif 1 Employabilité mais également du dispositif 2 Tourisme sur lequel l'animation sera renforcée.

3. Une communication encore imparfaite

La dynamique de l'évaluation de mi-parcours permettra d'accentuer la communication sur les résultats de la programmation. Le GAL prévoit de faire un document de communication à cette échéance. Le chargé de mission LEADER stagiaire a mobilisé le temps de stage restant en juillet pour dynamiser la communication (annuaire des projets à mi-parcours).

Le comité de programmation a demandé à l'équipe du GAL de veiller à une meilleure communication par les porteurs de projets cela sera donc un point d'attention en seconde partie de programmation.

Un conseil de développement sera mis en place prochainement au sein du PETR, il pourrait contribuer à renforcer la communication autour du programme sous l'impulsion notamment des membres du comité de programmation qui seront délégués au conseil de développement (élément prévu dans les règles de fonctionnement votées par le comité syndical du PETR).

Il peut toutefois être précisé que les visites sur place effectuées lors des demandes de paiement n'ont pas mis à jour de défaut de communication au regard des obligations réglementaires de l'Union Européenne.

4. Retard de mise en œuvre des fiches actions Tourisme et Employabilité

Comme évoqué en point 2, une attention sera portée à l'animation de la fiche action Tourisme. En ce qui concerne l'employabilité comme mentionné précédemment cette fiche action a été créée pour faire de l'incitation financière. Lors de la constitution de la stratégie du GAL et de la réflexion AFOM, ce thème a été porté essentiellement par la société civile, réussir la programmation sur ce thème est donc un enjeu.

Toutefois, la seconde partie de la programmation devrait être plus dynamique sur la question de l'enjeu mobilité notamment. Ce thème est aujourd'hui un thème validé par les membres du PETR. Il est d'ailleurs inscrit au titre du contrat territorial régional en cours d'écriture. Enfin, le PETR Vidourle Camargue travaille actuellement à la mise en œuvre d'un contrat de réciprocité avec l'agglomération de Nîmes dont la mobilité sera l'un des deux thèmes principaux.

5. Problème d'accessibilité aux cofinancements

Ce point d'enjeu est le deuxième qui n'est qu'en faible partie inhérent au GAL. Comme mentionné précédemment, une mobilisation des EPCI est prévue pour dynamiser le cofinancement des entreprises.

Méthode de l'évaluation, calendrier et mobilisation des membres

Le GAL Vidourle Camargue a recruté une stagiaire afin de mettre en œuvre l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER 2014-2020, durant 4 mois à compter du 3 Avril 2018.

- **Les indicateurs des fiches actions : fil conducteur de la démarche**

Depuis le début de la programmation, le GAL a renseigné les indicateurs de chaque fiche action au moment de la programmation des dossiers, ce qui permet de répondre aux questions évaluatives et d'observer les points forts et les points faibles de l'avancée du programme LEADER sur le territoire.

- **Deux grands volets de l'évaluation**

L'évaluation est organisée en deux grands volets. Une analyse quantitative des résultats autour des aspects financiers de la programmation (montants FEADER programmés, investissements totaux, montants des cofinancements, etc.) et autour des dossiers (états des dossiers, statuts des projets, programmations par fiche action, etc.). Le deuxième volet consiste en une analyse qualitative par rapport aux porteurs des projets, thématiques touchées, types et innovation des dossiers, objectifs réalisés, etc.

- **Un travail à partir des documents de base**

Le recueil des informations nécessaires à l'évaluation s'est basé sur le dossier de candidature, le tableau de suivi de programmation, les fiches actions, les comptes rendus des comités de programmation, les dossiers et conventions des projets déposés et le rapport de l'évaluation de LEADER 2007-2013 au Vidourle Camargue.

- **Les enquêtes : un outil idéal pour l'implication des acteurs**

Des questionnaires ont été diffusés auprès des membres du comité de programmation et des porteurs de projets afin d'accueillir leur avis sur le déroulement et les spécificités de la programmation. Pour récolter davantage d'informations, des entretiens téléphoniques sont prévus avec les porteurs de projets.

- **Des comités mobilisés pour la réalisation de l'évaluation**

Un comité de suivi de l'évaluation a été mis en place pour garantir le suivi de la démarche et la validation de ses étapes, il a été organisé le 23 Mai 2018.

Afin de renforcer les échanges et enrichir le contenu de l'évaluation, un comité technique s'est réuni le 13 Juin 2018 en ayant comme objet le débat autour des résultats de l'évaluation. Il était question de faire un point sur l'avancement de la démarche, de communiquer les résultats et de chercher collectivement les meilleurs moyens pour atteindre les objectifs visés.

Le 4 Juillet, le Comité de programmation validait l'évaluation à mi-parcours et la demande de dotation complémentaire à déposer auprès de l'autorité de gestion, qui présente notamment la maquette financière proposée pour la fin de programmation.

Modification de la maquette financière :

- L'enveloppe complémentaire notifiée en 2015 par la Région est de 623 428 € alors que le portefeuille de projets observé par le GAL est supérieur à cette attente. En conclusion le comité technique et de suivi a proposé de demander une dotation complémentaire amenant la maquette finale à 2 653 049,77 € au lieu de 2 423 429 € initialement prévue.
- Le GAL Vidourle Camargue a été reçu en Région par l'autorité de gestion le 1er octobre. La Région a annoncé qu'elle attribuera seulement le montant notifié à l'ensemble des GAL d'Occitanie et qu'à partir de la fin d'année 2019, au regard des plus faibles programmations, une enveloppe supplémentaire pourrait être demandée.
- Selon ces informations, il est nécessaire de mettre à jour la future maquette financière sur la base de l'enveloppe réservataire notifiée de 623 428 € :

Maquette financière proposée						
	Fiche action	Maquette initiale (tranche ferme)	Montant FEADER programmé au 25/04/2018	Répartition dotation complémentaire	Mouvements financiers prévus entre fiche	Maquette finale 2014-2023
FA1	Entrepreneuriat	211 179 €	108 418,46 €	52 125,00 €	Néant	263 304,00 €
FA2	Tourisme	282 143 €	176 699,98 €	56 200,00 €	Néant	338 343,00 €
FA3	Employabilité	113 114,89 €	61 854,32 €	45 015,00 €	Néant	158 129,89 €
FA4	Cohésion sociétale	354 536 €	177 065,75 €	68 659,00 €	Néant	423 195,00 €
FA5	Patrimoines	421 171,11 €	371 171,07 €	150 000,00 €	Néant	571 171,11 €
FA6	Coopération	64 286 €	32 000,00 €	-	Néant	64 286 €
FA7	Animation	353 571 €	259 045,39 €	251 429,00 €	Néant	605 000 €
TOTAL		1 800 001 €	1 186 254,97 €	623 428 €		2 423 429 €

Points de vigilance quant à l'atteinte des cibles et objectifs

Lors du comité de programmation du 4 juillet 2018 le comité de programmation a validé les points de vigilance suivants pour le GAL Vidourle Camargue :

- Accentuer l'animation sur les thèmes de la mobilité et du tourisme (partenaires extérieurs à mobiliser sur certaines thématiques),
- Mise en place d'un accord avec les 5 communautés de communes pour cofinancer les maîtres d'ouvrage privés, portant des projets d'entrepreneuriat ou de tourisme,
- Renforcer la communication sur les fonds FEADER : l'équipe technique du GAL veillera de manière plus assidue sur la publicité demandée auprès des maîtres d'ouvrage (en cas d'absence = risque de pénalités). Ensuite, un conseil de

développement du PETR sera mis en place prochainement, et pourrait contribuer à renforcer la communication autour du programme,

- Garder des moyens financiers pour assurer une communication jusqu'à la fin du programme,
- Ne pas faire de transfert financier entre fiches actions trop rapidement,
- Garder la dynamique du comité de programmation et organiser un meilleur retour sur les projets réalisés (visites des réalisations, annuaires des projets 2014-2020),
- Contrôle sur place des projets et mise en paiement soutenus des dossiers pour participer au maintien de la réserve de performance FEADER du PDR Languedoc-Roussillon 2014-2020.

3) Evènements organisés, communication, coopération

En 2018, le GAL Vidourle Camargue a intensifié son animation auprès des entreprises et des EPCI pour voir émerger une dizaine de dossiers pour une valeur de 150 000 € FEADER environ. Une affiche de communication a été créée à cet effet et est parue à 4 reprises dans le Midi Libre.

Le projet de Coopération « Valorisation des patrimoines par la cartographie participative » a été lancé sur le territoire par un séminaire de présentation rassemblant une cinquantaine de participants. L'association Le collectif des Garrigues ayant des difficultés financières, le projet reprendra en septembre 2019. Le GAL Vidourle Camargue a représenté son projet au forum régional pour la coopération le 24 mai à Castelnaudary.

POUR RECAPITULER, LES CHIFFRES CLES LEADER DE L'ANNEE 2018 SONT :

- **1 Comité de suivi interfonds**
- **3 Comités techniques et 5 comités de programmation**
- **3^{ème} appel à projets** lancé sur les « Patrimoines »
- **16 dossiers programmés en 2018**, soit une programmation qui atteint **1 278 281€, soit 52,75%** de l'enveloppe totale de 2 423 429 €
- **21 dossiers supplémentaires reçus favorablement** en opportunité
- La quasi-totalité des dossiers engagés juridiquement (conventionnement)
- **102 dates clés** pour l'émergence des projets et la communication du GAL
- **1 action de communication** forte auprès des entreprises

Les enjeux 2019

Tout en maintenant son rythme de croisière de programmation, l'objectif du GAL est de valoriser ces trois premières années de programmation pour répondre aux attentes de l'autorité de gestion afin de consommer l'intégralité des 2,4 millions d'euros obtenu à la sélection des candidatures 2014-2020 et suite à la dotation complémentaire.

Dans cet objectif, il est important de préparer la sélection des projets qui bénéficieront de l'Appel à projet Patrimoines dès le début 2019. Aussi, le GAL va travailler sur la mise en appel à projets des fiches action consommées à 100%, et appuyer son animation sur les fiches actions peu consommées.

Puis pour assurer la mise en œuvre du programme, il est important à compter de l'année 2019, d'accompagner les porteurs de projets dans les engagements juridiques, l'exécution des projets et la mise en paiement afin d'atteindre sereinement les objectifs 2022 de fin de programmation et éventuellement prétendre à une enveloppe additionnelle.

Annexe LEADER – 102 Dates clés 2018 du GAL Vidourle Camargue

Visites et rencontres porteurs de projets :

9 janvier : Via Innova
15 janvier : des hommes et des cailloux
19 janvier : Dév éco CCRVV Lephay
23 janvier : Bioniméo
30 janvier : Rencontre des DGS EPCI
7 février : biscuiterie Calvisson
7 février : luthier St Etienne d'Escates
13 février : jardins Congénies
21 février : repaire des cookies
22 février : visite sur place foyer Calvisson
14 mars : moulin de Villevieille
22 mars : Calvisson (AAP)
29 mars : Odyssée des sens
6 avril : projet Ambrussum
24 avril : coopération trail
26 avril : grand trail Camargue
17 mai : hébergement St Pierre
18 mai : sellerie cazals
23 mai : rdv Grau du Roi
23 mai : calèche handicap
25 mai : épicerie ambulante CCPL
28 mai : Siméon/Katy
30 mai : visite sur place Terriers
30 mai : épicerie Montpezat
30 mai : boulangerie Comiotto
31 mai : orgue Notre Dame des Sablons
4 juin : coopération trail
8 juin : visite Djebi
11 juin : El toro
20 juin : grand raid Camargue
22 juin : rdv Beauvoisin
26 juin : collectif garrigues
26 juin : Boulangerie Comiotto
27 juin : brasserie le petit caboulot
3 juillet : tête de bovin Aimargues
17 juillet : Siméon Cussel
17 juillet : cinéma le Venise
19 juillet : repaire des cookies
20 juillet : promesses de taureaux
3 août : cinéma le Venise
7 août : préparation dossier Comiotto
23 août : camping Massereau
26 septembre : radio Vauvert
27 septembre : visite sur place Via Ferrata
2 octobre : visite sur place Aimargues
8 octobre : visite sur place Aspères
18 octobre : visite sur place Boisseron
8 novembre : projets FD CIVAM
13 novembre : projets CCTC
21 novembre : Filigree-Aurouxfood
30 novembre : projets Sommières
4 décembre : vauvert plus/M. Isard
7 décembre : Instant bocal

14 décembre : rencontre des DGS EPCI
17 décembre : hôtel O'Banel
20 décembre : FFCC
21 décembre : projets tourisme PETR

Comité de suivi interfonds : 29 mai

Coopération cartographie participative :

22 janvier : lancement carto
15 février : visio GAL GPSL
7 mars : séminaire prépa
19 mars : coop carto Garrigues Costières
16 mai : lancement coop carto

Conférence régionale Leader :

12 février : visio Région
13 mars : visio Région
23 mars : rencontre évaluation Région
11 avril : intergal leader France
14 juin : web conférence
6 juin : réunion technique
1^{er} octobre : dotation complémentaire
19 novembre : formation marché public

Comités de suivi technique :

04/04, 29/05, 13/06
23 mai : comité de suivi évaluation

Comité de programmation :

25/04, 04/07, 24/10, 12/12

Rencontre Service Europe CD 30 :

25/01, 06/02, 28/06, 28/09, 01/10, 10/12

Représentation ATI urbain :

16 mai : Copil CCPC
18 septembre : Copil ATI CCPL
9 octobre : Copil ATI CCPC
14 novembre : Copil CCPL

Représentation LEADER – Contrats :

6 septembre : contrat régional
3 octobre : contrat de réciprocité
4 octobre : réunions communes Bourg centre
6 octobre : copil contrat régional
11 octobre : réunions communes Bourg centre
19 octobre : Contrat de ruralité
18 décembre Contrat de ruralité

Animation entrepreneuriat :

18 janvier : réunion CCI
14 février : CMA Nîmes
20/09, 25/10, 13/12 : club des entrepreneurs
3 mai : cci tourisme

B) L'ATI - Approche territoriales intégrées - volet territorial - FEDER

Pour rappel, l'enveloppe attribuée FEDER pour l'ATI est de 1 110 817 € avec obligation de paiement de 33 % au 31 décembre 2018. Les projets sont présélectionnés mais substituables en cas de désistements.

Les projets éligibles au FEDER sont répartis dans 4 priorités d'investissement retenues :

- PI 4a énergies renouvelables 310 000 €
- PI 4c gestion intelligente de l'énergie 299 228 €
- PI 6c conserver et protéger le patrimoine naturel 101 589 €
- PI 6d protéger et restaurer la biodiversité 400 000 €

Sur la base d'une rencontre technique du 18 septembre 2018, la Région Occitanie a demandé au PETR de relancer tous les porteurs de projets inscrits dans le plan d'action de l'ATI pour connaître les capacités de performances du territoire dans la consommation des fonds FEDER réservés.

Cette démarche a permis de mettre à jour le tableau des opérations présélectionnées pour un prochain dialogue de gestion en janvier 2019. Le constat est que certaines dynamiques chez les porteurs de projets sont à l'arrêt et que les aides à l'effort énergétiques sont peu incitatives et trop contraignantes dans leur éligibilité.

En conclusion, au 31 décembre 2018 :

- PI 4a énergies renouvelables : aucun dossier ne sera maintenu en 2019 (reste 310 000 €)
- PI 4c gestion intelligente de l'énergie : 1 dossier programmé (Eclairage public Lunel 231 414€) et 1 projet est en cours de dépôt (Eclairage public à Calvisson 33 000 €) - (reste 48 017 €)
- PI 6c conserver et protéger le patrimoine naturel : aucun dossier ne sera maintenu en 2019 (reste 101 589 €)
- PI 6d protéger et restaurer la biodiversité : 1 dossier programmé (Restauration morphologique Rhône - phase 1 porté par l'EPTB du Vistre 69 000 €) et 1 projet est en cours de dépôt (Restauration morphologique du Rhône - phase 2 Partie sud du linéaire porté par la CCRVV 37 222€) - (reste 286 278 €).

Tous les autres porteurs de projets inscrits au plan d'actions se sont retirés et les relances ciblées et points d'informations auprès du bureau et du comité syndical n'ont pas permis de faire émerger de nouveaux dossiers, en raison des seuils d'investissement (dossiers à moins de 30 000 € non éligibles) et en raison de leurs réalisations post 2019.

Au total 364 933 € seront programmés en 2019 soit 33% de l'enveloppe réservée. L'obligation de paiement de 33% n'a pas été atteinte par les porteurs de projets.

Le dialogue de gestion en janvier 2019 permettra d'acter ce constat et de préparer la fin de programmation et les enjeux 2019.

D'autres actions ont été réalisées durant l'année 2018 :

- ➔ Le Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue a siégé aux comités techniques et de pilotage des ATI urbains de la communauté de communes du Pays de Lunel et de la communauté de communes de Petite Camargue. Un dialogue et un bilan interfonds en tant que chef de file a été réalisé notamment dans le cadre de l'opération du « Joli mois de L'Europe ».
- ➔ Une participation à l'évaluation à mi-parcours le 22 octobre, menée par la Région Occitanie et le cabinet mandaté EDATER, a permis de faire connaître et d'argumenter les difficultés de mise en œuvre de l'ATI Territoriale.

C) Le programme DLAL FEAMP GAL Pêche et Aquaculture

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux

GALPA : Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

Le PETR a été lauréat d'une enveloppe de 564 650 € FEAMP sur la stratégie « Maintenir les équilibres et transmettre les richesses halieutiques », à répartir pour la période 2014-2020. La période réelle de programmation s'étend sur 2016-2020 pour la programmation et 2021-2023 pour les paiements. En effet, tous les dossiers devront être programmés avant la fin de l'année 2020 et payés au 31 décembre 2023.

En 2018, ont été mis en place un certain nombre d'aménagements pour fluidifier l'animation territoriale et la gestion des dossiers. En plus des sélections de dossiers de demande d'aide DLAL FEAMP, le GALPA a animé la filière halieutique sur le territoire et participe également aux événements des réseaux DLAL nationaux et européens : le réseau national inter GALPA et le réseau européen FARNET.

1) Animation et sélection des projets

L'accompagnement des porteurs de projet DLAL FEAMP

L'animation est la bonne mise en œuvre du DLAL FEAMP, autrement dit l'émergence de projets s'inscrivant dans sa stratégie et faisant l'objet de demande de subvention, au titre des fiches actions :

- FA1 Commercialisation des produits de la mer
- FA2 Diversification et valorisation des métiers du monde de la pêche
- FA3 Amélioration de la gestion de la ressource et de son milieu
- FA5 Coopération

Moyens mis en œuvre :

Un accompagnement plus spécifique des porteurs de projet est mené, afin d'identifier les idées à fort potentiel et d'aider les acteurs locaux à formuler et concrétiser leurs projets. Cela prend la forme de rencontre individuelle mais aussi d'organisation et d'animation de groupe de travail thématique.

Sélection/paiement des projets DLAL FEAMP

Selon une extraction des tableaux de suivi de la maquette financière, la situation était la suivante au 31 décembre 2018 :

Au total depuis le début de la programmation, 7 projets ont été sélectionnés pour 98 828,91 € soit 17,50% de l'enveloppe FEAMP. (3 nouveaux projets porteront la consommation à 162 801,24 €, soit 28,83% de l'enveloppe FEAMP dès janvier 2019).

2 dossiers ont été payés, ce qui porte le taux de paiement à 5,32%, pour un montant de 30 030,71 €.

Fiche Action	Dossiers en cours / reçu	Porteur de Projet	FEAMP		Statut
FA 1 SOUTIEN A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS : 150 000 €					
FA1 Commercialisation	Côté chic	CHAPEL Mathieu	7 062,76 €		Conventionné DP en cours
Sous-total de la consommation FEAMP FA 1			7 062,76 €	4,71%	
FA 2 VALORISATION ET DIVERSIFICATION DES METIERS : 150 000 €					
FA 2 Diversification Valorisation	Les femmes portes la moitié du ciel	GOUSSOPOULOS Sylvie	7 226,17 €		Payé
FA 2 Diversification Valorisation	Forum défi des ports de pêche	ALCACER Frédéric	11 997,32 €		DP envoyéé Région
Sous-total de la consommation FEAMP FA 2			19 223,49 €	12,82%	
FA 3 AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES LOCALES : 96 650 €					
FA 3 Gestion de la ressource	ReSeaClons	Institut Marin du Seaquarium	16 667,51 €		Conventionné ??
Sous-total de la consommation FEAMP FA 3			16 667,51 €	17,61%	
FA 4 ANIMATION ET GESTION : 140 000 €					
FA 4 Animation	Animation 2017	GALPA	22 804,54 €		Payé
FA 4 Animation	Animation 2018	GALPA	22 353,24 €		DP envoyéé Région
Sous-total de la consommation FEAMP FA 4			45 157,78 €	32,26%	
FA 5 COOPERATION : 30 000 €					
FA 5 Coopération	Mieux gérer et valoriser les ressources halieutiques locales	GALPA	10 717,37 €		Conventionné
Sous-total de la consommation FEAMP FA 5			10 717,37 €	35,72%	
TOTAL consommation			98 828,91 €	17,50%	

Résultats du travail d'animation

Plus généralement, depuis sa création, le GALPA a relevé plusieurs défis, d'autres sont en perspective.

- **Défi 1** : Garantir une mise en œuvre « pilote » sur le territoire.
Des habitudes de travail ont dues être définies avec l'Autorité de Gestion, organisme intermédiaire dans la gestion de cette nouvelle enveloppe territoriale (particularité de la mesure 62) ainsi que dans le montage de dossiers administratifs.
- **Défi 2** : Dépasser l'image négative de l'Europe
Pour lever la réticence des bénéficiaires potentiels, l'animation GALPA doit minimiser la lourdeur administrative qui incombe au demandeur et de guider au mieux ce dernier dans la conception de sa demande d'aide, en particulier dans l'application des conditions d'éligibilité des dépenses.
- **Défi 3** : Communiquer davantage entre les différents acteurs économiques et sociaux, à l'échelle du port de pêche, et à l'échelle de la filière locale (territoire du PETR Vidourle Camargue). L'organisation de comité de sélection GALPA contribue à la création de liens interprofessionnels au sein de la filière locale et de liens entre élus et professionnels.

Les fruits de l'animation du GALPA se traduisent également par le tissage ou la consolidation de nouveaux liens sociaux entre les acteurs du territoire, notamment :

- Les groupes de travail thématiques organisés et animés par le GALPA sont des temps de paroles neutres où il est possible d'aborder des sujets qui font débat. A la demande des pêcheurs professionnels, le GALPA a initié un dialogue entre acteurs de la pêche, de la plaisance et du nautisme. Ces derniers ont d'ailleurs fortement apprécié la démarche, exceptionnelle. Deux rencontres ont eu lieu et les échanges sur le partage de l'espace maritime ont abouti à un outil de communication. Une charte « Pescatourisme » a été élaborée début 2018.

Résultats des priorités pour l'année 2018 de mise en œuvre de la stratégie DLAL FEAMP

Au cours de l'année 2018, le PETR a commencé la réalisation d'une étude de filière halieutique locale menée sur son territoire, afin de disposer d'une vision d'ensemble du système alimentaire halieutique local. Cette acquisition de connaissances permettra de stimuler la production idées de développement pertinentes et au Comité de Sélection de prioriser les projets à impact positif sur la filière locale et la valorisation locale de ses produits.

Reste à dégager des pistes d'actions pour avancer vers un système alimentaire « produits de la mer territorialisé » et à remédier à la méconnaissance de l'activité du port de pêche par les citoyens du territoire. Une sensibilisation doit être menée sur le territoire afin d'exposer les potentialités de développement économique et social.

Projet de coopération porté par le PETR et le territoire du GALPA Costa Dell'Emilia Romagna (Italie)

Le projet de coopération réalisé en 2018 porte sur les deux axes que sont la gestion des ressources locales et la valorisation des produits de la mer locaux. Il s'agit de problématiques communes aux GALPA Costa Dell'Emilia Romagna et GALPA Vidourle Camargue.

En particulier, de nombreuses questions restent sans réponses quant aux méthodes de gestion de la Noisette de mer, adaptées au segment petit métier et à la valorisation du produit localement. Les professionnels ont aujourd'hui besoin de confronter leur flottille et leurs engins de pêche aux méthodes de travail de pêcheries étrangères comparables.

La thématique des défis de valorisation sera traitée de manière croisée à travers plusieurs exemples de produits de la mer locaux, français et italiens.

Le projet est riche par la diversité d'acteurs impliqués : professionnels amont et aval de la filière, organisation socio-professionnelle et scientifiques contribuent collectivement à sa réalisation. Mais également par le rapprochement et la comparaison des systèmes d'exploitation de la ressource de différentes communautés de pêche artisanales méditerranéennes. Cette rencontre provoque la mise en commun de regards divers sur une problématique commune et ouvre sur la recherche de solutions.

Les déplacements se sont réalisés du 26 mars au 30 mars en Italie et du 3 au 4 septembre au Grau du Roi et ont donné lieu à l'élaboration d'un « Rapport de restitution » en anglais et en italien. Ce dernier sera prochainement édité en français.

84 Dates clés de l'animation DLAL FEAMP 2018

Rencontres de porteurs de projets :

12 janvier : OP du Sud
15 janvier : institut marin
17 janvier : photosensible
18 janvier : projet GALPA mairie
18 janvier : DEFI forum pêche et innovation
18 janvier : Seaquarium et déchets marins
19 janvier : DEFI forum pêche et innovation
23 janvier : assises de la mer Cépralmar
24 janvier : institut marin et office du tourisme
24 janvier : assises de la mer
30 janvier : Belvédère de la criée d'Agde
6 février : joli mois de mai
6 février : Welisch au Grau du Roi
9 février : Madeeli (conf tel)
9 février : DEFI rdv Région
12 février : dossier informatique Port Camargue
12 février : pécaturisme camping Espiguette
13 février : Siloe
20 février : photosensible
22 février : Espiguette Lagarrigues
27 février : forum et 16 juin (Grau du Roi)
2 mars : maison de l'Europe
6 mars : étude filière CCPC
8 mars : DEFI forum
8 mars : Bar des pêcheurs
9 mars : côté chic
14 mars : expo photos maison de l'Europe
15 mars : ReSeaClons, institut marin
19 mars : joli mois de mai (réu à Nîmes)

Travail sur la coopération italienne :

12 janvier (2h)
17 janvier (2h)
12 février (skype Italie)
22 février : OP du Sud
22 février : avec les pêcheurs
26 mars au 30 mars : coopération
déplacement Italie
2 août : rapport de restitution à Agde
3 août : cabinet du maire planning de
coopération
3 août : rapport de restitution socomap
27 août : point coopé Fred Alcacer
31 août : travail pwp coopération graulinades
3 et 4 septembre : coopération au Grau du Roi

Charte pécaturisme :

15, 26 et 29 janvier

21 mars : forum défi o Bassalade
20 avril : ReSeaClons institut marin
23 avril : forum Grau du Roi
3 mai : Siloe
4 mai : Grau du Roi
4 mai : OPdu Sud
15 mai : valorisation PDM
17 mai : OPduSud et défi de ports de pêche
23 mai : Grau du Roi
23 mai : maison de l'Europe
25 mai : algo sud + spiruline CCPL
29 mai : Siloe
30 mai : institut marin
1 juin : St Christol Thomas Level
19 juin : Côté chic
19 juin : défi des ports de pêche
25 juin : Laurent Darbousset
26 juin : coopérative OPduSud
12 juillet : OPduSud
12 juillet : pécaturisme
23 juillet : OPduSud
2 août : Bassalade
9 août : Seaquarium
23 août : Olivier Denoual
29 août : hydrogène port Camargue
30 août : ReSeaClons, journée restitution, ateliers
et perspectives
24 septembre : Reseaclons et Darbousset
14 décembre : restitution projet Reseaclons

Conférences :

18 janvier : Madeeli
4 mai : ReSeaClons
31 mai : agrocampus : du poisson dans nos
boites aux lettres
12 juin : FEAMP post 2020

Comités techniques GALPA :

31 janvier (préparation)
8 février, 29 août

Comité de sélection GALPA :

24 avril

Copil PNR Camargue :

1^{er} juin

Rencontre/bilan Service Europe CD30 :

16 juillet

Rapport d'activité 2018



Contact :

PETR Vidourle Camargue
421 avenue Maurice Privat

30 600 VAUVERT

04.34.14.80.00 / contact@petr-vidourlecamargue.fr